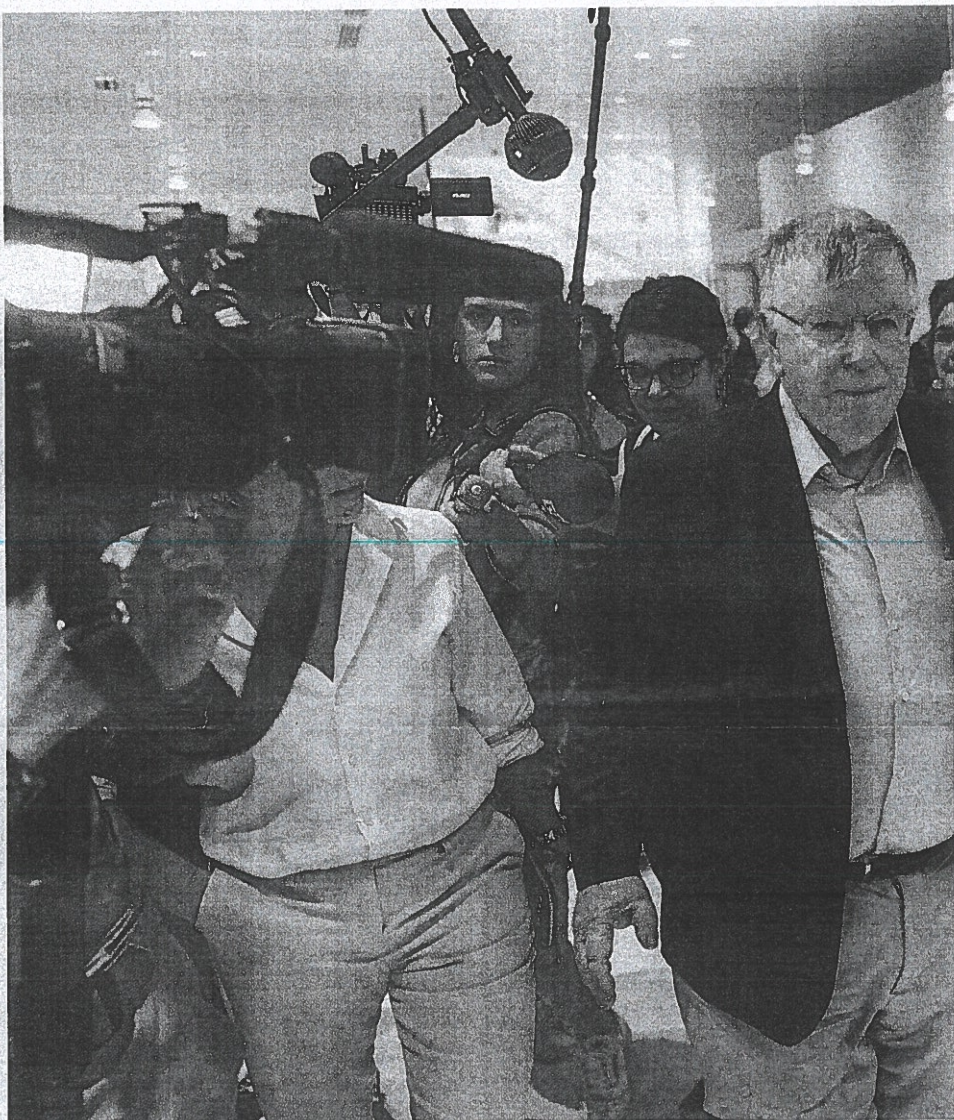


L'ex-PDG de France  
Télécom Didier  
Lombard, jeudi.



# Procès France Télécom Des silences de mort

À l'issue de deux mois d'audience, le parquet a requis les peines maximales contre les ex-dirigeants : un an de prison et 5 000 euros d'amende. Si deux des sept prévenus ont exprimé les remords, l'ancien patron, Didier Lombard, s'est tu.

par  
**CHLOÉ PILORGET-  
LEZZOUK**  
photo  
**ALBERT FACELLY**

À 16 h 30 lorsque la présidente annonce enfin « le moment important qui scelle les 46 audiences » du procès occupant la 31<sup>e</sup> chambre correctionnelle du tribunal de Paris, depuis le 6 mai. C'est l'heure des derniers mots des préve-

nus. Et ceux, tant attendus, de Didier Lombard ne sont pas venus. Ce jeudi, l'ex-PDG de France Télécom prenait place pour la dernière fois devant l'enceinte judiciaire où il comparait pour « harcèlement moral » avec son ex-bras droit Louis-Pierre Wenès, son ancien directeur des ressources humaines, Olivier Barberot, quatre ex-collaborateurs, et l'entreprise France Télécom en tant que personne morale. Le triumvirat, qui aimait à se sur-

nommer « le Bon, la Brute et le Truand », est soupçonné d'avoir instauré, au milieu des années 2000, une « politique de déstabilisation » des salariés avec les plans « Next » et « Act », dont la mission était de transformer l'entreprise – alors surendettée – en moins de trois ans. Notamment avec 22 000 départs et 10 000 mobilités sur quelque 120 000 salariés. Au cours des débats, les prévenus ont nié leur responsabilité, défendant leur bilan face à la crise que traversait France Télécom.

#### « OBSESSION »

Estimant pour sa part que cette « obsession » des départs était devenue « le cœur de métier » du trio, le parquet a requis les peines maximales : un an de prison et 15 000 euros d'amende contre les ex-dirigeants, et 75 000 euros d'amende contre l'entreprise.

Ce jeudi, le silence est total dans la salle d'audience pleine à craquer. Olivier Barberot est le premier à s'avancer. « J'ai le sentiment d'avoir été écouté, que le vouloir comprendre du tribunal était réel et que le débat était équitable », dit-il avant de retourner s'asseoir. Louis-Pierre

Wenès lui emboîte le pas. La voix de l'ex-numéro 2 est enrouée : « Je veux m'adresser à ceux pour qui le travail a été source de mal-être et de souffrance. J'en suis profondément désolé, je ne l'ai jamais voulu. Je voudrais aussi remercier les dizaines de milliers de collaborateurs qui ont permis à France Télécom de sortir de l'ornière. »

Les derniers mots de l'institution, devenue depuis Orange, ont été prononcés par Nicolas Guérin, actuel secrétaire général : « Ce procès est utile, nous devons y assister. C'était notre devoir », assure-t-il. « Il est indéniable qu'il y a eu de la souffrance chez certains de nos collaborateurs, que nous n'avons pas su les protéger », poursuit-il, tout en rejetant l'accusation de « harcèlement moral généralisé » à l'échelle de la boîte. « Nous engagerons une discussion avec nos partenaires sociaux pour créer une commission d'indemnisation des victimes. » Et ce, juré-t-il, « quelle que soit la décision du tribunal ». Les quatre cadres jugés pour « complicité de harcèlement moral » ne parleront pas.

Un peu plus tôt, les trois avocats de Didier Lombard, les derniers à plaider en défense, avaient demandé la

relaxe pour leur client. Insistant sur le fait qu'une relaxe « n'est pas la négation de la souffrance des victimes ». Suscitant parfois un grondement de protestation ou un rire nerveux dans le public. Didier Lombard « est comme il est, mais je ne crois pas que ce soit la sanction pénale qui puisse adoucir la douleur des victimes », a défendu Jean Veil, tandis que Bérénice de Warren s'attachait à dépeindre le polytechnicien de façon plus humaine : « La pudeur n'est pas mépris, et la défense n'est pas déni. » Non, son

« Nous engagerons une discussion avec nos partenaires sociaux pour créer une commission d'indemnisation des victimes. »

Nicolas Guérin  
actuel secrétaire général  
d'Orange

## NOËL RICH, UNE DES 39 VICTIMES DE «HARCÈLEMENT MORAL» RECONNUES PAR L'INSTRUCTION «MÊME LES DISPARUS ÉTAIENT LÀ, AVEC NOUS»

«Je suis présent au procès depuis le premier jour. En tant que partie civile et victime, mon employeur, Orange, m'a permis - y compris par une prise en charge financière - de pouvoir assister à toutes les audiences. J'y tenais. Le jour du témoignage de la fille de Rémy Louvrado (qui s'est immolé par le feu le 26 avril 2011 sur le parking d'un local de France Télécom en Gironde), j'ai fait un malaise : la chaleur, l'émotion... Avec sa jeunesse, Noémie Louvrado a exprimé ce que

beaucoup d'entre nous ressentions : un désarroi total. Je me souviens aussi des mots de Nadine, la compagne de Camille Bodivit (qui s'est suicidé le 30 juillet 2009). Face aux prévenus, enfermés dans leur déni, l'entendre dire simplement "Camille me manque" a rendu tout cela très réel. On sentait toute sa détresse.

«A la barre, je me suis laissé aller. J'avais à peine préparé quelques phrases. Je pouvais enfin exprimer mes souffrances. C'était aussi mon procès, mon

histoire à moi. Pendant toutes ces semaines, nous nous sommes soutenus entre parties civiles. Même lorsqu'il y avait moins de monde, il restait toujours quelqu'un. On était portés. Même les disparus étaient là, avec nous, quand résonnaient les paroles de leurs proches. Camille, Rémy et tous les autres sont maintenant des compagnons de route. Lundi, je reprendrai le travail. Après toute cette masse d'émotions, de sentiments partagés, ça va être le vide.»

## MARIN LEDUN, ROMANCIER, INGÉNIEUR CHERCHEUR À FRANCE TÉLÉCOM DE 2000 À 2007

«DES QUESTIONS QUI SE POSENT AUSSI À LA SNCF OU LA POSTE»

«Il est très important que ce procès ait pu avoir lieu. Cela a permis de parler de la souffrance au travail, des méthodes managériales violentes. Symboliquement, c'était très fort de voir de grands dirigeants assis sur le banc des prévenus et contraints d'écouter ce que, pour de nombreuses raisons - idéologiques, financières, de classe -, ils n'avaient jamais entendu. Cela veut dire que c'est possible : on peut mettre sur le banc des prévenus une entreprise du CAC 40. C'est inouï. La justice a envoyé un signal très fort avec la tenue de ce procès.

«Tout au long des débats, le tribunal s'est posé la

question des conditions de travail, manière de dire "vous n'avez pas le droit de faire travailler les gens de cette façon-là" à France Télécom, mais aussi ailleurs. Désormais, c'est comme si une épée de Damoclès planait au-dessus des dirigeants d'entreprise, pour qu'ils pensent : "On va peut-être être obligés de faire attention." Une journée passée à l'audience suffit à s'apercevoir que cette question des violences managériales ne s'arrête pas à France Télécom, mais qu'elle se pose aussi dans des entreprises comme la SNCF ou la Poste, et qu'elle demeure un sujet central dont nous n'avons pas encore pris la mesure.»

## THOMAS COUTROT, ÉCONOMISTE, SPÉCIALISTE DES QUESTIONS DU TRAVAIL, MEMBRE DES ÉCONOMISTES ATTERRÉS

«ON A DÉMYSTIFIÉ CETTE PSEUDO-RATIONALITÉ MANAGÉRIALE»

«Le procès a trouvé un écho considérable dans la presse, qui traduit la grande préoccupation de l'opinion publique quant à la souffrance au travail. Il y a une aspiration profonde de la société à revoir les méthodes de management, à inventer des manières de mieux travailler, même si les directions d'entreprise ont le plus grand mal à relâcher leur obsession du contrôle.

«Les débats ont montré la mécanique mise en place par France Télécom à l'époque.

Comment, derrière des plans qui ont l'apparence de la neutralité technocratique, d'une optimisation purement rationnelle, il peut y avoir des machines à broyer. On a démythifié cette pseudo-rationalité managériale, qui n'est rationnelle que du seul point de vue des actionnaires, et écrase les individus. Aujourd'hui se manifeste un refus larvé de la façon dont le travail est désormais organisé : on ne s'habitue pas à l'idée que la vie au travail consisterait en des injonctions

contradictoires, en des changements organisationnels permanents, imposés et dénués de sens...

«Ce procès fut un moment historique pour faire avancer la réflexion sur la nécessité d'une démocratisation de l'organisation et des finalités du travail. Reste à savoir quelles conclusions politiques seront tirées. La décision du tribunal va enrichir la jurisprudence. Ce qu'il manque actuellement, c'est une traduction dans la loi.»

## PATRICK ACKERMANN, SYNDICALISTE SUD-PTT, A SIGNÉ LA PLAINTE CONTRE FRANCE TÉLÉCOM

«LONGTEMPS, LES PRÉVENUS SE SONT SENTIS PROTÉGÉS»

«Quand on a porté plainte contre l'entreprise il y a dix ans, on était loin de s'imaginer que ça déboucherait un jour sur un procès. L'instruction a duré quatre ans, la défense a usé de tous les recours pour faire traîner... Ce procès, c'est l'aboutissement d'une longue lutte. Durant ces deux mois, il s'est passé quelque chose de fantastique : à force de se croiser tous les jours sur les bancs du tribunal, les parties civiles ont appris à se connaître. Ce fut une sorte de catharsis.

«A la barre, on a entendu des témoignages de haut niveau. Il y a eu des mots lourds, de la colère. On a vu les dégâts. Une jeune fille, Noémie Louvrado, est venue dire qu'on lui avait volé son

père, son bonheur. Dans sa plaidoirie, une avocate de la défense, Frédérique Beaulieu, a beaucoup parlé de "la dictature de l'émotion". C'était dur à entendre.

«J'ai été un peu abasourdi par l'attitude des prévenus, toujours dans le déni, persuadés d'avoir fait ce qu'il fallait faire, d'avoir accompagné les gens. Je pense qu'ils ne comprennent pas pourquoi ils sont là. Pendant des années, ils se sont sentis protégés. Comme si ces capitaines d'industrie pouvaient être au-dessus du fait de pouvoir être condamnés. Même si, sur la fin, je les ai trouvés plus déstabilisés, perdant un peu de leur arrogance.»

Recueilli par C.P.-R.



client «n'est pas un financier obsédé par l'idée de faire plaisir aux marchés financiers», mais un «serviteur de l'Etat».

### MARATHON

Avec ces ultimes paroles, une page se tourne : celle d'un marathon judiciaire de deux mois et demi. Un procès, on l'a lu et entendu à maintes reprises, historique et inédit à plusieurs égards. D'abord parce que c'est la première fois qu'une entreprise du CAC 40 était jugée pour un harcèlement moral institutionnel. Mais aussi en raison de l'ampleur des débats, de la complexité des faits, des quelque 120 parties civiles constituées. Le tout ayant donné naissance à environ 800 pages de notes d'audience dans lesquelles se replongera le tribunal afin de délibérer.

Durant ces deux mois et demi, les parties civiles se sont assises à quelques mètres seulement des compagnes des prévenus, ont croisé ces derniers dans les couloirs immaculés du palais... Deux mois et demi durant lesquels le tribunal s'est penché sur les cas des 39 victimes reconnues par l'instruction (dont 19 se sont suicidées), a écouté des ex-

perts, des sociologues du travail, des psychiatres. Sur le grand écran, un documentaire inédit de Serge Moati a été projeté, réalisé au cœur de l'été 2009, alors même qu'il y avait «un suicide de salarié toutes les semaines», selon les mots d'un témoin à la barre.

Dans une ultime prise de parole, la présidente a salué chacune des parties ayant participé à ce bon déroulement : les avocats des deux bords et leur «constante exigence», l'huissier et la greffière ayant orienté le public, les 30 témoins «venus parfois de loin», et dont l'éclairage a «indiscutablement» contribué «à faire avancer la réflexion de chacun». Cécile Louis-Loyant a aussi salué la ponctualité et la présence continue des prévenus : «Vous avez entendu et écouté [...] Vous auriez pu vous taire, c'était aussi votre droit.» Avant de rendre hommage «au courage» des victimes et de leurs proches venus livrer leur souffrance. Le tribunal, qui va désormais se retirer plusieurs mois pour délibérer, est ainsi «pleinement conscient des enjeux de ce procès, de son caractère inédit», rappelle la magistrate. Le jugement sera rendu le 20 décembre. ◀